

**REGLEMENT COMMUNAL DE LA
PUBLICITE, DES ENSEIGNES ET
DES PRE ENSEIGNES**

ANNEXE

Panneaux publicitaires	Adresse du terrain	Référence cadastrale
P 1	2031 avenue de Calais	Section AL n° 1
P 2	13 rue de Picardie, à l'angle de l'avenue de Calais	Section AL n° 77
P 3	1322 avenue de Calais	Section AB n° 496
P 4	Angle avenue de Calais Rue du Docteur Schweitzer	Section AL n° 191
P 5	517 avenue de Calais	Section AK n° 59
P 6	308 avenue de Calais	Section AD n° 172
P 7	729 avenue François Mitterrand	Section AE n° 81
P 8	815 avenue François Mitterrand	Section BP n° 246

Localisation des abris-bus répertoriés sur le plan de zonage (dans le sens Calais vers Ove Plage) :

- Face au 1752 avenue de Calais ;
- Face au 1697 avenue de Calais ;
- Angle avenue de Calais Rue du Docteur Schweitzer ;
- Face au 542 avenue de Calais ;
- Face au 109 avenue François Mitterrand ;
- Face au 100 avenue François Mitterrand ;
- Place de l'Europe, face au parking situé devant la Mairie.

Localisation des supports publicitaires de type M.U.P.I. répertoriés sur le plan de zonage :

- Avenue de Calais :
 - o Au giratoire de la rue de Picardie, au droit du n° 1840 ;
 - o Angle avenue de Calais - Rue du Docteur Schweitzer ;
- Avenue François Mitterrand :
 - o A l'angle de la rue des Cyprès, au droit de la parcelle AH n° 216 ;
 - o Après le giratoire, dans le sens Oye Plage vers Calais, au droit du n° 1051 ;
- Avenue de Verdun :
 - o A l'angle de la rue du 28 Septembre, au droit du n° 272 ;
 - o Parcelle cadastrée CK n° 38, à l'angle de l'allée des Seringas ;
- Rue Pascal :
 - o Parcelle cadastrée AK n° 1204, à l'angle de la rue du Docteur Roux ;
 - o Parcelle cadastrée AK n° 1144, après le n° 334 en direction du giratoire de Transmarck ;
 - o Après le giratoire de Transmarck, sur la droite, en direction de Marck Centre ;
 - o A la sortie du giratoire de Transmarck en direction de l'autoroute A 16, de part et d'autre de la voie.